

# 31<sup>ème</sup> RALLYE DE FOURMIES EN AVESNOIS

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce présent règlement précise et complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International ( et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile ( F.I.A.), au règlement de Fédérations Française du Sport Automobile ( F.F.S.A.) et au présent règlement particulier.

### PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT	Lundi 15 Avril 2013
OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 1 <sup>er</sup> Juillet 2013
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Mardi 22 juillet 2013 à minuit
DISTRIBUTION DES ROAD BOOK	Samedi 03 Août 2013 de 9H à 16H
DATE ET HEURE DES RECONNAISSANCES	Samedi 03 Août 2013 de 9H à 17 H
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Samedi 03 Août 2013 de 14H15 à 18H30
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Samedi 03 Août 2013 de 14H30 à 19H
HEURE DE MISE EN PLACE DU PARC DE DEPART GARDE	A l'issue des vérifications techniques
1 <sup>er</sup> REUNION DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Samedi 03 Août 2013 à 18H30
PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART	Samedi 03 Août 2013 à 21H
Tableau d'affichage officiel de l'Hôtel de Ville de Fourmies	
BRIEFING DES EQUIPAGES (émargement)	Briefing écrit distribué avec road book
LIEUX ET HORAIRES DE DEPART ET D'ARRIVEE	Départ : 9h00 - podium
DU RALLYE . Dimanche 04 Août : 1 <sup>er</sup> concurrent	Arrivée : 15h46 . parc fermé
VERIFICATIONS FINALES - garage Speedy	Dimanche 04 Août 2013 dès l'arrivée
Zone commerciale Carrefour de la Marlière à Fourmies	
PUBLICATION DES RESULTATS DU RALLYE	Classement final provisoire :
Tableau d'affichage officiel Hôtel de Ville	30mn après l'arrivée du dernier concurrent
REMISE DES PRIX	Dimanche 04 Août 2013 à 19H30
Au Théâtre de Fourmies	

### ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association Sportive Automobile Sambre & Helpe ( organisateur administratif et technique) organise les samedi 03 et dimanche 04 Août 2013 un rallye régional dénommé « **31<sup>ème</sup> Rallye Régional de Fourmies en Avesnois** »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le n° **R246** en date du 29 mai 2013

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du CRSANP numéro **2013/016** en date du 6 mai 2013

#### **Comité d'organisation**

- ASA SAMBRE & HELPE . Président Serge FEDEROWSKI . 13 rue de la Brasserie- 59440Dompierre sur helpe  
Tel : 09.62.11.55.50 - 06.74.29.37.26 . membres : tous les membre de l'ASA Sambre & Helpe
- Secrétariat et permanence du Rallye : adresse ci-dessus puis le 04 Août . Hôtel de Ville de Fourmies . PC  
Tel : 03.21.81.56.68
- Secrétariat permanent pour les engagements : Vincent JUSTICE . 13 rue du Moulin . 59219- Etroeungt-  
Tel : 03.27.59.26.41

#### **1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE**

Observateur du Comité

Gilles DANIEL (2462)

#### **COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Président

Georges COLIN (26640)

Membre

Océanne POINSENET(126543)

Membre

Martine PICHELIN (18416)

#### **DIRECTION DE COURSE**

Directeur de course

Thomas LEMIRE (35253/011)

Directeur de Course Adjoint

Colette LEOBET (7042/1313)

Adjoint à la Direction de Course au PC

Patrick FOSTIER (1362) Yvette WANTZ (1598)

Directeurs de Course 1<sup>ère</sup> ES

Annick NARGUET (1585)

2<sup>ème</sup> ES

Patrick PERRIN (6678)

Directeurs de Course Adjointes délégués sur ES1  
Directeur de course adjoint délégué sur ES2

Roland JAMART (30180)  
Hubert GUYOT (137484)

DC Adjoint aux vérifications administratives

Roland JAMART (30180)

Chargé des Relations avec les concurrents

JF ROUSSELLE (2589)  
Daniel VERNALDE (3111)

Médecin Chef

Docteur Rachid DRIS

### **COMMISSAIRES TECHNIQUES**

Responsable  
Membres

Alain LHEUREUX (4031/0112)  
Michel LEBEAU (8842)  
Laurent BRAURE (196163)  
Régis THILMANY (110645)  
Jean Claude POULEUR(140581)  
Yohann DESCAMPS  
Ghislaine DHOURY (200439)

Secrétaire

Organisation

Jean Pierre LACROIX ( 3474)  
Nicole SWAEMPOËL (en cours)

organisation

Yves Marie MACREZ (4036)  
Laurent LAMBERT (en cours)

Autorité

Serge FEDEROWSKI (137737)

Tricolore

Daniel DESCAMPS  
Mickaël LACHERE

Info/sono

Régis BRONCHAIN  
Michel POSEZ (137738/0109)

Balai

Viviane DEGROISE  
Etienne MORIN (44055)

Juge de Faits

Ernest WANTZ(1599)

Classement

Véronique PIGOT ( 112507)

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels désignés dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « Juges de Faits » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire de rallye, comportement anti-sportifs etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

### **1.2 ELIGIBILITE**

**Le 31<sup>ème</sup> Rallye Régional de Fourmies en Avesnois** compte pour la coupe de France 2013 coefficient 2, les championnats rallyes du Comité Régional Nord-Picardie 2013

### **1.3 VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception de engagement, une convocation pour **les vérifications administratives** qui auront lieu **le samedi 03 Août 2013** . Hôtel de Ville- Place de Verdun- 59610 FOURMIES de **14H 15 à 18H30**. Ils se présenteront avec copie des licences, permis de conduire des équipages ainsi que la carte grise de la voiture.

**Les vérifications techniques** auront lieu le samedi 03 Août 2013 . devant l'Hôtel de Ville . Place de Verdun . 59610 FOURMIES de **14H30 à 19H00**.

**Les vérifications finales** éventuelles seront effectuées au Garage Speedy . zone commerciale de la Marlière à Fourmies . Le tarif horaire maximum de la main d'œuvre en vigueur est de **60 "** TTC.

## **ARTICLE 2 - ASSURANCES**

Conforme au règlement standard de la FFSA

## **ARTICLE 3 É CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

- 3.1.5** Toute personne qui désire participer au **31<sup>ème</sup> Rallye de Fourmies en Avesnois** doit adresser à **Vincent JUSTICE**, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **Mardi 22 Juillet 2013** à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- 3.1.10** Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures maximum
- 3.1.11** Les droits d'engagement sont fixés à :
- Avec la publicité facultative de l'organisateur : **300 €**
  - Sans la publicité facultative de l'organisateur : **600 €**
- 3.1.12** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques devront être libellés à l'ordre de **FFSA SAMBRE & HELPE**

**Les forfaits devront être déclarés obligatoirement par écrit ( lettre ou mail).**

En cas d'interruption du rallye, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ véhicule tricolore a été donné

Tout concurrent forfait avant le Samedi 20 juillet 2013 à minuit sera intégralement remboursé

Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de **100€**. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur

Les forfaits après Samedi 20 juillet 2013 pour cas de force majeure seront à l'appréciation du comité d'organisation.

### **3.2 EQUIPAGES**

- 3.2.9** Le Port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le point STOP est accordée

### **3.3 ORDRES DE DEPART**

Conformément au règlement standard des rallyes ( cf pages 8 & 9)

## **ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**4.1 VOITURES AUTORISEES** : voir la réglementation FFSA 2012 . 4.1C pages 10 et 11

A l'exception des WRC et GT+ toutes les voitures admises en rallyes nationaux sont admises en rallye régionaux.

**Les voitures de production ( groupes N et FN confondus ) sont réparties en 4 classes de cylindrée**

- ▽ Classe 1 jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 2 au dessus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 3 au dessus de 1 600 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 4 au dessus de 2 000 cm<sup>3</sup>

**Les voitures de tourisme ( groupes A et FA confondus ) sont réparties en 9 classes de cylindrée**

- ▽ Classe 5 jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 5K Kit car jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 6 au dessus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 6K Kit car, FRC, S 1600 au dessus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 7 au dessus de 1 600 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 7K Kit car au dessus de 1 600 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 7S S 2000
- ▽ Classe 8 au dessus de 2 000 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 8W WRC (A et FA) . non admises en régional

**Rappel** : les voitures à moteur atmosphérique dont la cylindrée nominale est supérieure à 3 000 cm<sup>3</sup> avec plus de 2 soupapes par cylindres sont interdites en rallye.

Les voitures de la classe A8 portant sur la première page de leur fiche d'homologation FIA la mention **THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A** (cette fiche n'est pas valide en groupe A) sont admises en Groupe A dans les rallyes Nationaux et Régionaux

### Les voitures de tourisme ou de grande production de série du groupe R sont réparties en 5 classes de cylindrée

- ▽ classe R1A jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>  
et R1B plus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe R2 R2B plus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>  
et R2C plus de 1 600 cm<sup>3</sup> jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe R3 R3C jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>  
et R3T suralimenté jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe R4 cylindrée corrigée de plus de 2 000 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe R5

**Nota :** les classes R1, R2, R3, R4 et R5 appartiennent au groupe R pour lequel sont attribués les points et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes

### Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée

- ▽ Classe 9 jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>
- ▽ Classe 10 au dessus de 2 000 cm<sup>3</sup>.

### Les voitures du groupe F2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée

- ▽ classe 11 jusqu'à 1 150 cm<sup>3</sup>
- ▽ classe 12 au dessus de 1 150 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>
- ▽ classe 13 au dessus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>
- ▽ classe 14 au dessus de 1 600 cm<sup>3</sup> jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>.

### Les voitures du groupe Z sont réparties en 1 classe de cylindrée

- ▽ classe 15

### Les voitures du groupe GT+ sont réparties en 1 classe de cylindrée

- ▽ classe 16

## 4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

**4.3.2.1** Toute assistance est **INTERDITE** en dehors du parc d'assistance situé Place Verte à FOURMIES (voir road book). En dehors du parc d'assistance, toute réparation ou ravitaillement ne pourra être effectué que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.  
La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**4.3.2.2** Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un **extincteur**, de disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche**, de prendre en charge **l'enlèvement de leurs déchets**. voir pages 14 & 15 du règlement standard

**4.3.3** Les véhicules suiveurs sont strictement interdits

## 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents

## **ARTICLE 5 È PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA

- 5.2** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées aux équipages par un additif Au présent règlement particulier qui sera remis lors de la prise du road book.

## **ARTICLE 6 È SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 DESCRIPTION**

Distance totale du parcours	<b>144,66 kms</b>
Nombre d'épreuves spéciales	<b>6 ( 2 différentes)</b>
Distance totale des épreuves spéciales	<b>37,2 ( 25,71 % )</b>
Nombre de sections	<b>3</b>
Nombre d'étapes	<b>1</b>
Type de revêtement des épreuves spéciales	<b>100 % asphalte</b>

L'itinéraire, l'assistance et les horaires figureront au road book

### **6.2 RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard de la FFSA

Le **carnet d'itinéraire** sera remis aux concurrents régulièrement engagés à l'Hôtel de Ville . Place de Verdun 59610 FOURMIES . Le **Samedi 03 Août 2013 de 9H à 16H**

- 6.2.1** Les reconnaissances sont interdites en dehors des jours et heures prévus. Elles sont tolérées et limitées à **3 passages maximum** par équipage dans les limites fixées ci après : Samedi 03 Août 2013 ES 1 & 2 de 9H à 17 H . Divers contrôles seront mis en place sur l'ensemble du parcours.

**Tout retour en arrière et bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales sont interdits.**

## **ARTICLE 7 È DEROULEMENT DU RALLYE**

- 7.1 DEPART È** conforme au règlement standard de la FFSA

### **7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

- 7.2.11** Les signes distinctifs des commissaires sont : commissaires de route : combinaison blanche ou Vêtements reconnaissables . chefs de poste : chasuble

- 7.5 EPREUVES SPECIALES (E.S)** . conforme au règlement standard de la FFSA

- 7.5.1** Chronométrage : le chronométrage sera effectué au dixième de seconde avec cellules

**IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant sur le routier ou dans une ES de prévenir le plus rapidement possible le PC course au tel 03.21.81.56.68**

### **7.6 PARC FERME**

L'arrivée du rallye sera jugée au CH 6A « Fourmies . Arrivée »

La zone comprise entre le CH 6A et l'entrée du parc fermé sera considérée comme parc fermé

Il est rappelé que vous ne concourez pas de pénalité pour l'entrée en avance au parc fermé à la fin du rallye CH 6A

## **ARTICLE 8 - RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard de la FFSA ( pour 2012 : réclamation 690" - appel 3 300" )

## **ARTICLE 9 - CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard de la FFSA

## ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

### A/ Répartition des prix

#### SCRATCH :

1er	2ème	3ème
300Ö	230Ö	170Ö

#### AUX CLASSES

PARTANTS	1er	2ème	3ème
1 à 3	170 Ć		
4 à 5	200Ć	140Ć	
6 à 10	220Ć	170Ć	140Ć
+ 10	270Ć	220Ć	170Ć

1<sup>er</sup> équipage féminin complet 170Ö

### LES PRIX EN ESPECES NE SONT PAS CUMULABLES

#### B/ COUPES

De nombreuses coupes sont distribuées

### LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

#### C/ DIVERS

Une récompense sera remise au premier pilote classé licencié à l'ASA SAMBRE & HELPE

#### 10.1 REMISE DES PRIX

La remise des prix du 31<sup>ème</sup> Rallye Régional de Fourmies en Avesnois se déroulera le Dimanche 04 Août 2013 à 19 h 30 au théâtre de Fourmies.

Tout équipage absent à la remise des prix verra son ou ses prix annulés.

Tous les résultats en direct sur le site internet du Comité Régional Nord/Picardie